

## Appendice 2

### Annexe « A »

### Déclaration de remise et rapport de travail



**Code Audio**  
Annexe « A »  
Déclaration de remise et rapport de travail

#### Rapport de travail

TITRE DE LA PRODUCTION				N° OU NOM DE L'ÉPISODE			
NOM DE L'ARTISTE-INTERPRÈTE				N° ACTRA OU N° DE PERMIS			
DATE	TYPE DE TRAVAIL <small>e.g. SESSION, RÉPÉTITION</small>	HEURE D'APPEL	HEURE DE FIN	INITIALES PRODUCTEURS	INITIALES ARTISTES-INTERPRÈTES		
DATE	TYPE DE TRAVAIL <small>e.g. SESSION, RÉPÉTITION</small>	HEURE D'APPEL	HEURE DE FIN	INITIALES PRODUCTEURS	INITIALES ARTISTES-INTERPRÈTES		
DATE	TYPE DE TRAVAIL <small>e.g. SESSION, RÉPÉTITION</small>	HEURE D'APPEL	HEURE DE FIN	INITIALES PRODUCTEURS	INITIALES ARTISTES-INTERPRÈTES		
DATE	TYPE DE TRAVAIL <small>e.g. SESSION, RÉPÉTITION</small>	HEURE D'APPEL	HEURE DE FIN	INITIALES PRODUCTEURS	INITIALES ARTISTES-INTERPRÈTES		
DATE	TYPE DE TRAVAIL <small>e.g. SESSION, RÉPÉTITION</small>	HEURE D'APPEL	HEURE DE FIN	INITIALES PRODUCTEURS	INITIALES ARTISTES-INTERPRÈTES		
DATE	TYPE DE TRAVAIL <small>e.g. SESSION, RÉPÉTITION</small>	HEURE D'APPEL	HEURE DE FIN	INITIALES PRODUCTEURS	INITIALES ARTISTES-INTERPRÈTES		

#### DÉCLARATION DE REMISE

**1. CHÈQUE #1 - TARIF DE L'ARTISTE-INTERPRÈTE (REMIS DIRECTEMENT À L'ARTISTE-INTERPRÈTE)**

- (a) TARIF BRUT DE L'ARTISTE-INTERPRÈTE .....
- (b) DÉDUCTION DES DROITS D'ADHÉSION (2,25 %) .....
- (c) DÉDUCTION DES A ET R DES MEMBRES OU ÉGALISATION DU NON-MEMBRE (4 %) .....
- (d) FIDUCIE DES MINEURS, SI APPLICABLE (25 %)\* .....

NET FEE PAYABLE TO PERFORMER  
(IF APPLICABLE, INCLUDE HST/GST/QST CALCULATED ON PERFORMERS GROSS FEE + 12 %)

**2. CHÈQUE #2 - REMISE À L'ACTRA**

- (a) FRAIS ADMINISTRATIFS DE L'ACTRA (2% DU TARIF BRUT DE L'ARTISTE-INTERPRÈTE - DE 1.A CI-DESSUS) .....
  - (b) TVP/TPS/TVQ (CALCULÉ SUR LES FRAIS ADMINISTRATIFS DE L'ACTRA) .....
  - (c) FRAIS D'ADMINISTRATION DES PRESTATIONS (0,5% DU TARIF BRUT DE L'ARTISTE-INTERPRÈTE - DE 1.A CI-DESSUS) .....
  - (d) DÉDUCTION COTISATION MEMBRE DE 2,25 % (DE 1.A CI-DESSUS) .....
  - (e) CONTRIBUTION DU PRODUCTEUR A ET R/ÉGALISATION (12% DU TARIF BRUT DE L'ARTISTE-INTERPRÈTE - DE 1.A CI-DESSUS) .....
  - (f) DÉDUCTION A ET R/ÉGALISATION DE L'ARTISTE-INTERPRÈTE DE 4 % (DE 1.C CI-DESSUS) .....
- TOTAL

\*SI UNE DÉDUCTION POUR UNE FIDUCIE POUR LES MINEURS EST APPLICABLE, REMETTEZ DES CHÈQUES SÉPARÉS À ACTRA PRS AVEC UN RAPPORT DE REMISE DES FIDUCIES POUR LES MINEURS.

ACTRA Num. TVP  
ACTRA Num. TPS R134385111  
ACTRA Num. TVQ 1006293090TQ0001

ENVOYEZ UNE COPIE AU BUREAU LOCAL DE L'ACTRA AVEC LE CHÈQUE DE REMISE  
ENFERMER UNE COPIE DU CHÈQUE DE L'ARTISTE-INTERPRÈTE